

## AVIS PUBLIC

### AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC Intéressés par DÉPÔT DU RÔLE DE LA VALEUR FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné directeur général par intérim de la susdite municipalité, que:

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Pontiac pour les années 2023, 2024 et 2025, a été déposé à mon bureau et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

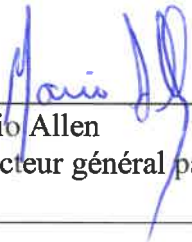
Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée avant le 30 avril 2023;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

M.R.C. DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS  
216, chemin Old Chelsea Chelsea, (QC)  
J9B 1J4

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 196-13 de la M.R.C. des Collines-de-l'Outaouais et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;

DONNÉ à PONTIAC ce 21e jour de septembre de l'année deux mille vingt-deux.



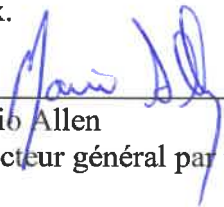
---

Mario Allen  
Directeur général par intérim

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario Allen, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Pontiac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac et en le publiant dans un journal diffusé sur le territoire.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21e jour de septembre de l'année deux mille vingt-deux.



---

Mario Allen  
Directeur général par intérim